



## PRÉFET DE L'ALLIER

*Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne*

*Unités territoriales Allier – Puy-de-Dôme*

*Christian SAINT-MAURICE – Chef de la Subdivision  
Territoriale de l'Allier*

*Nos réf. : 0312ENVCSM-193  
RMV 12-31*

**Affaire suivie par : Christian Saint-Maurice**  
Christian.saint-maurice@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 04.70.48.78.49 – Fax : 04.70.48.78.41

Yzeure, le 12 juin 2012

### DEPARTEMENT DE L'ALLIER CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES

**Société Le RESERVOIR  
Proposition d'un arrêté de prescriptions complémentaires  
Commune de Montluçon**

#### Rapport de l'inspection des installations classées

#### **1- Renseignements généraux sur l'exploitant**

Raison sociale	: LE RESERVOIR
Forme juridique	: SAS
Siège social	: rue Eugène Sue à Montluçon
Représentant	: Monsieur Jean Claude Mardèle
Activités	: Chaudronnerie, travail des métaux

#### **2- Historique**

La Société Le RESERVOIR a été autorisée à exploiter un établissement de travail des métaux sur la commune de Montluçon le 28 septembre 1979.

Cette entreprise est spécialisée dans la fabrication de réservoirs d'air comprimé utilisés dans les systèmes de freinage des véhicules routiers et ferroviaires.

Depuis 1979, les volumes de fabrication ont beaucoup diminué suite à l'arrêt de la fabrication de réservoirs utilisés en première monte par un grand constructeur de véhicules poids lourds.  
Elle emploie environ 70 personnes.

La SAS LE RESERVOIR fait par ailleurs partie du groupe Fayat (quatrième groupe français de BTP).



  
DREAL Auvergne  
Subdivision Territoriale de l'Allier  
51, boulevard Saint-Exupéry – CS50 121  
03403 YZEURE CEDEX

### 3 – Situation environnementale du site

L'entreprise LE RESERVOIR est en situation administrative régulière dans la mesure où elle a été autorisée par arrêté de 1979. Toutefois, les activités exercées, les produits utilisés, l'organisation de la production ont beaucoup évolué depuis 1979 et les prescriptions de l'arrêté d'autorisation sont à ce jour notamment insuffisantes.

Ce constat avait déjà été fait lors de la dernière visite d'inspection de cet établissement, ce qui avait conduit le directeur de cette société à s'engager à produire un dossier de mise à jour. A ce jour, ce dossier n'a pas été déposé.

### 4 – Propositions de l'inspection

Nous proposons donc à Monsieur le Préfet de l'Allier un arrêté de prescriptions complémentaires imposant à la société Le Réervoir la fourniture des pièces nécessaires à la mise à jour de l'arrêté préfectoral d'autorisation.

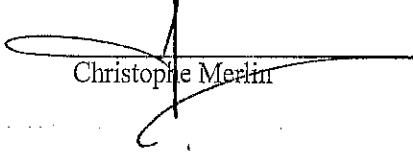
Nous proposons un délai de six mois pour le dépôt de ces pièces, de manière à ce que l'exploitant puisse faire réaliser les études et analyses dans des conditions satisfaisantes.

Ces prescriptions ne relèvent pas de l'urgence et doivent au préalable être soumises à l'avis du Conseil Départemental de l'Environnement des Risques Sanitaires et Technologiques.

L'inspecteur des installations classées

~~Christian Saint-Maurice~~

Vu et transmis avec avis favorable  
à Monsieur le Préfet de l'Allier  
Yzeure, le 13 juin 2012  
Pour le directeur et par délégation  
Le chef de l'unité Territoriale Allier/Puy de Dôme

  
Christophe Merlin